L'Alliance à Romanshorn : [1ère partie]

Autor(en): **E.Gd.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **29 (1941)**

Heft 601

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-264244

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Bibliothèque publique et universitaire - GEN
E 1436
22 OCT. 1941

J. A.

18 OCTOBRE 1941 — GENEVE — VINGT-NEUVIEME ANNÉE — N° 601

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 6.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro .. » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

... Pour nous, les femmes d'aujourd'hui, le temps des petites choses est passé; notre véritable destinée commence à luire devant nous; nos besoins et nos aspirations, nos forces et nos facultés crient en nous et demandent à être reconnus...

Dr HARRIET CLISBY (1830-1932).

(Inspiratrice de la fondation de l'Union des Femmes de Genève)

L'Alliance à Romanshorn

Ce furent deux belles journées.

Par leur cadre d'abord. Je sais qu'il en est qui jugent frivole l'importance attachée par quelques-uns à l'atmosphère extérieure et au paysage, et sans doute ont-ils raison de marquer ainsi la supériorité du dépouillement de l'esprit vis-à-vis des contingences environnantes. Mais pour peu que l'on soit sensible à la beauté des choses, comment ne pas croire que ce radieux soleil de fin septembre émergeant chacun des deux matins du brouillard nocturne pour ravonner sur les feuillages des jardinets encore fleuris, que l'amplitude de ce lac merveilleusement bleu, et dont la rive opposée disparaissait dans la brume, que le charme pittoresque de ce port où les bateaux blancs tout proches des locomotives donnent l'impression d'une gare maritime, que les silhouettes caractéristique de l'ample basilique aux toits rouges, et de la tour médiévale fièrement plantée sur la colline, que le calme délicieux des rues tranquilles, et aussi que ce paisible et fertile pays de Thurgovie traversé par deux fois, où tant de pommes rougeoyent dans les vergers, et où de beaux villages prospères se nichent à l'ombre de leur église au creux de collines mollement ondulées — comment, en un mot ne pas être persuadée que tout cet ensemble, gai, serein, varié et harmonieux nous a mieux préparées, nous autres déléguées, aux tâches que l'on attendait de nous et à une joyeuse confraternité qu'une pluie froide sur les rues sévères et banales d'une quelconque grande ville ?...

Il n'est que juste de dire aussi que l'organisation intérieure de cette vaste Assemblée ne pouvait que contribuer à cette impression de bien-être général. Jamais, je le crois, au cours de ma longue carrière de féministe, je n'ai rencontré pareille perfection poussée jusque dans les plus petits détails, et qui supprimait pour les déléguées toute préoccupation d'ordre matériel: que Mlle I. Stahelin, la présidente toujours à la brèche du *Frauenbund* de Thurgovie en soit vivement remerciée ici, de même que ses nombreuses et toujours aimables collaboratrices. Nous savons bien d'ailleurs tout ce qu'a pu créer le sens pratique et le savoir-faire des Thurgoviennes, et il n'est que de visiter pour s'en rendre compte le vieux château des abbés de St-Gall, transformé par leurs soins en un délicieux hôtel antialcoolique, une maison de commune et une auberge de jeunesse. Le temps nous a manqué malheureusement pour voir aussi l'école ménagère installée dans un autre château, celui de Hauptwil, comme la vaste pouponnière de Romanshorn, le tout dû également à l'initiative et à l'activité de nos Confédérées des rives du Bodan ; mais tous ces exemples de leurs capacités et de leur talent d'organisation nous permettent d'émettre le vœu que s'affermisse dans ce canton le mouvement suffragiste, jadis créé par quelques jeunes enthousiastes, et qui nous paraît avoir maintenant cédé le pas à d'autres préoccupations d'ordre plus immédiatement pratique et utilitaire. Cette idée du vote féminin semble en effet s'être effacée de l'esprit de bien des femmes, puisque dans toute cette Assemblée, il n'y fut presque pas fait allusion. Or, la femme, pas plus que l'homme, ne vit de pain seulement, et le droit de suffrage, ne l'oublions pas, est toujours le moyen essentiel dans une démocratie qui permette d'associer tous les éléments de la population à la sauvegarde effective du pays.

. . . . . .

Cent trente-huit Sociétés, sur les deux centtrente quatre que groupe actellement l'Alliance et une quinzaine d'Associations invitées s'étaient fait représenter, ce qui, vu la situation excentrique de Romanshorn, représente un fort joli total. Pas beaucoup de Romandes, forcément, mais parmi elles un contingent appréciable de Genevoises. Et sitôt tout ce monde, augmenté d'un très nombreux public féminin, installé dans la vaste salle de l'hôtel Bodan, le défilé des rapports commence. Rapport de la présidente, Mlle Nef, d'abord, qui fait une fois de plus toucher du doigt l'amplitude quelque peu effrayante des tâches entreprises par notre Conseil national des Femmes suisses: relations avec les autorités en matière de répartition des denrées, d'approvisionnement du pays, et de contrôle des prix ; relations avec les Services complémentaires (S. C. F.) ; campagne contre la Reval, revision de la loi sur le cautionnement, travail à domicile, protection de la famille, ventes à tempérament, service de maison, service de conférences, collaboration avec la Croix-Rouge, propagande en faveur du Label de la Ligue sociale d'Acheteurs, presse féminine, collecte en faveur des réfugiés en France qui a produit à ce jour, 72.000 fr., aide efficace au *Bulletin* du Conseil International des Femmes, qui s'efforce durant la tourmente de maintenir les relations avec les femmes de 40 pays membres du Conseil International des Femmes, collecte en faveur des internés en Suisse ...et nous en oublions certainement. Et cette activité, si vaste qu'elle absorbe exclusivement le temps et les forces de plusieurs de celles qui s'y consacrent, est encore augmentée par celle des Commissions heureusement plus spécialisées. Les représentantes de trois de ces Commissions (Office des Professions féminines, Commission économique, Commission d'études législatives) défilent d'ailleurs à la tribune pour rapporter avec un peu plus de détails sur leurs travaux : nous avons particulièrement goûté le rapport de la Commission d'études législatives, que préside Mlle A. Quinche, avocate à Lausanne, et qui, en outre de plusieurs sujets déjà mentionnés par le rapport présidentiel, s'est aussi occupée de l'impôt sur les célibataires projeté ou déjà appliqué dans plusieurs cantons, en demandant qu'en soient libérées les célibataires ayant charge de famille, ainsi que de la nationalité de la femme mariée et des mariages fictifs, et des deux problèmes, à l'ordre du jour partout, des allocations familiales et de l'adaptation des caisses de compensation aux œuvres sociales.

(La suite en 3me page) E. Gd.



Cliché Berna

Le Comité de l'Alliance sortant de charge. Au centre, Mlle Nef, présidente.

Ce que réclament les féministes anglaises

Le *Bulletin* de la *Women's Freedom League*, l'une des plus anciennes et des plus vaillantes Sociétés féministes de Grande-Bretagne, nous apporte, avec le compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle de cette Association, qui s'est tenue au début de l'été — n'oublions pas que les journaux anglais restent environ deux mois en route avant de nous parvenir — la liste des résolutions votées par cette Assemblée. Voici les principales d'entre elles :

1. *Conditions de travail et de salaires égales pour les fonctionnaires masculins et féminins des Services gouvernementaux et locaux.*
2. *Admission des femmes aux Services diplomatiques et consulaires ainsi qu'aux postes coloniaux et à ceux en relations avec les Dominions.*
3. *Modification des dispositions qui permettent d'exclure les femmes des jurys.*
4. *Admission à la Chambre des Lords des pairesses en possession de leur titre.*
5. *Abolition des lois contre les « prostituées ordinaires », et sanctions des cas de racolage ou de sollicitation sans distinction de sexe.*
6. *Suppression de toutes les restrictions au droit à l'emploi de la femme mariée.*
7. *Taxation séparée du revenu de chacun des époux.*
8. *Extension à la femme mariée du droit à sa propre nationalité et à son propre domicile.*
9. *Adoption du principe que toutes les restrictions et réglementations d'emploi soient basées sur la nature du travail, et non pas sur le sexe du travailleur, et abolition des compétences des syndicats de fixer des minima de salaires différents pour les hommes et pour les femmes.*
10. *Suppression dans tous les projets d'assurance de la notion de primes payées suivant le sexe.*

«...Je suis si fière, nous écrivait un jour Mrs. Corbett Ashby, que, dans un pays en guerre comme le mien, il nous soit toujours possible de mener campagne contre les injustices et les inégalités, entre les sexes, car c'est là une preuve et une garantie de vivante démocratie... »

D'accord.

Le vote communal des femmes dans le canton de Neuchâtel

Aux approches des 8-9 novembre, dates de la votation populaire sur la revision de la Constitution cantonale, les suffragistes neuchâteloises sont en pleine activité. Les moyens qu'elles mettent en œuvre ? Evidemment un appel aux députés qui se sont montrés favorables ; des assemblées publiques dans les villes et les principaux villages; des articles de presse ; de la propagende individuelle et dans les sociétés féminines. Les « poupées suffragistes » que l'on a vues à Zurich, au Pavillon de la Femme, puis à Genève l'an dernier, se remettront à tourner sous les yeux du public neuchâtelois; une affiche le retiendra au passage ; un manifeste lui sera largement distribué, muni d'un chèque postal qui, espérons-le, sera tout aussi largement utilisé.

Gardons-nous de tout pronostic. Mais, quelle que soit l'issue de la lutte, nous aurons eu la joie de nous sentir entourées de beaucoup de bonnes volontés, de voir se produire d'étonnantes conversions, et de compter, comme toujours, sur l'appui des meilleurs citoyens.

Nous comptons aussi sur celui de tous les lecteurs du *Mouvement Féministe*. Il ne nous a jamais été plus nécessaire.

E. P.

Nous saisissons la balle au bond et nous répondrons à cet appel en ouvrant immédiatement une souscription en faveur du fond de campagne des suffragistes neuchâteloises. Que toutes celles qui veulent aider à cette cause versent leur obole avec la mention Pour le vote des femmes à Neuchâtel *au compte de chèques postaux du* Mouvement *N° I. 943.* (Réd.).

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

Les plus récentes publications de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation

Deux brochures, très bien présentées et illustrées : Savoureuses soupes aux légumes, *et* Recettes pour mets aux pommes de terre et au fromage. *En ces temps où la composition de menus nourrissants, appétissants, conformes aux exigences du portemonnaie et aux prescriptions du rationnement, est plus ou moins un casse-tête pour chacune, on les consultera avec profit. Les Commissions féminines d'économie ménagère de chacun de nos cantons sont sans doute prêtes à les distribuer.*

Le statut de la femme outre-Atlantique

Quelques dispostions intéressant directement les femmes de la nouvelle Constitution de Cuba [1]

...Le mariage est le fondement légal de la famille, et repose sur une égalité absolue de droits pour les deux conjoints. Son régime économique sera organisé en accord avec ce principe.

...La femme mariée jouit de la plénitude de la capacité civile, sans avoir besoin de permission ou d'autorisation maritale pour régir ses biens, exercer librement un commerce, ou se livrer à une industrie, une profession, un métier, ou un art, ni pour disposer du produit de son travail.

...Les enfants nés hors mariage d'une personne qui, au moment de la conception, se trouvait dans les conditions requises pour pouvoir contracter mariage, ont tous les droits et devoirs égaux à ceux des enfants de parents mariés, hormis ce que prescrit la loi en matière de succession... Toute qualification de la nature de la filiation demeure abolie (c'est-à-dire qu'aucun enfant ne devra plus être qualifié d'illégitime, d'adultérin, etc.).

...Il ne pourra être fait aucune distinction entre mariés et célibataires en ce qui concerne le travail.

[1] Communication du Centre d'information des questions sociales de la S. d. N., 30. 4. 41.

Nouvelles de France

Le Bulletin *du Conseil International des Femmes publie les renseignements suivants dûs à l'une de nos amies :*

Conseillères municipales

Il est encore prématuré de donner des résultats sur le travail des conseillères municipales en France.

Ce que nous pouvons dire, c'est que dans la zone libre, comme dans la zone occupée, elles prennent maintenant part à la vie de la commune. Nous pourrions citer de petites bourgades où le maire est venu lui-même solliciter des femmes d'apporter leur concours à la municipalité pour l'aide aux réfugiés, aux chômeuses, aux femmes de prisonniers. Les choix sont généralement judicieux. On nomme « des femmes de tête » qui ont déjà fait leurs preuves comme institutrices, commerçantes, sages-femmes, travailleuses sociales, voire même comme organisatrices d'œuvres privées ou simplement comme ménagères expertes et averties.

Parmi les conseillères élues dans les grandes villes, nous citerons l'une d'entre-elles, Jeanne Chenevard, nommée à Lyon, car elle est bien connue des femmes qui ont suivi à Genève les Conférences Internationales du Travail. Elle y fut pendant de nombreuses années déléguée ouvrière. Depuis, elle a créé à Lyon des œuvres pour les travailleuses, dans un esprit purement social, sans aucune préoccupation de politique de parti.

Travail social

Comme dans la guerre de 1914-1918, le travail social a fait ses preuves et tous les jours il développe ses activités.

Le Secours National recrute des milliers d'as-